

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3515)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 355

présenté par
Mme Maréchal-Le Pen et M. Collard

ARTICLE 27 SEXIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La faillite de la politique pénale, dont la surpopulation carcérale est une des conséquences, ne doit pas avoir d'impact sur l'appréciation des efforts de réinsertion d'un condamné.